

ATTENDU QUE, face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voit en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

ATTENDU QUE, la justice réparatrice est une approche non conflictuelle et non punitive qui met l'accent sur le rétablissement des victimes, la responsabilisation des délinquants et la participation des citoyens, de manière à créer des collectivités plus saines et plus sûres.

ATTENDU QUE, cette année, le thème de la Semaine de la justice réparatrice, « Célébrer les progrès. Façonner l'avenir », donne l'occasion d'apprendre sur la justice réparatrice et de s'éduquer et de célébrer avec d'autres communautés partout au pays pendant la semaine.

PAR CONSÉQUENT, je,,
(titre et nom)
proclame par la présente, la semaine du 16 au 23 novembre 2025,
Semaine de la justice réparatrice à/au
(type et nom de la municipalité)



Canadä